

Message de : CLAUDINE MOULIS Gérante d'entreprise et Présidente de l'Association E.F.I.C.A.C.E. (Equilibre Financier dans l'Intérêt du Commerce et de l'Artisanat Français)

à

Monsieur **Bernard ACCOYER** Sénateur, ancien Président UMP ,nouveau Président de l'Assemblée Nationale

MESSAGE DOUBLÉ PAR TÉLÉCOPIE

Vous avez su répondre en janvier 2007 à mon dossier d'entreprise et sa ruine provoquée par la Banque Populaire Val de France en m'envoyant au Médiateur de la République de mon département.

Je vous ai adressé la réponse qui était : "Les Problèmes liées aux banques n'entre pas dans le champ d'application du Médiateur de la République" Ces mêmes réponses reçues de : Ministre des finances, Ministre du commerce et de l'artisanat-TPE, Direction générale des services du Trésor, Conseil Supérieur de la Magistrature, Premier Ministre, Gouverneur de la Banque de France, Médiateur de la FBF, Médiateur de l'AMF, Présidence de la République, (250 000 e-mails télécopies en 7 mois, qui risquent maintenant de ressortir, envoyés à la presse, syndicats patronaux, médias entreprises, médias financières) bien entendu pas pour mon dossier, mais pour l'ensemble des dossiers des entreprises ruinées, spoliées, malmenées, rabaisées, salies par la PUISSANCE FINANCIERE DES GROUPES BANCAIRES MUTUALISTES, et dont les morts (tant des personnes morales que des personnes physiques) ne semblent pas empêcher de dormir la majorité des ELUS.

Mais comme tout un chacun de nous le sait " *on renaît de ses cendres ! après avoir touché le fond, il n'y a plus qu'à remonter*"

En tant qu'ancien Président de l'UMP, sénateur, et nouvellement élu à la 4^{ème} place du pays (je vous présente, Docteur, mes très sincères félicitations)

De par vos fonctions, vous ne pouvez être sans savoir, que LE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (groupe mutualiste coopératif) en la personne de son Président Directeur général René CARON a été cité à comparaître devant le Tribunal correctionnel (11ème chambre) donc la première chambre financière française, pour spoliation de sociétaires dans le cadre du rachat du Crédit Lyonnais. (citation liée aussi pour l'A.M.F. remplaçant la C.O.B.)

J'étais à l'audience où j'ai beaucoup écrit tant il y avait à dire et j'aurais aimé voir un député, un sénateur, un ministre, la presse y assister (tout ce joli monde était avisé de l'audience) afin que notre Gouvernement réalise ce qu'il risque de se passer s' il y a regroupement de tous les syndicats et associations en France des victimes et des consommateurs.

De la bouche de l'Avocat personnel du Président du Crédit Agricole S.A. à la sortie de l'audience, nous avons pu entendre. "C'est maintenant aux parlementaires de régler ce problème de banques mutualistes" !

<http://vertefrance.free.fr>

Tout ne peut être acheté et encore moins l'âme, d'autant que tout le Monde ne fait pas de son premier objectif, l'argent, mais plutôt le principe et le respect des statuts des banques et des Lois de la République.

De par vos fonctions, vous ne pouvez être sans savoir, que LE CRÉDIT MUTUEL (groupe mutualiste coopératif) en la personne de son Président **Etienne PFLIMLIN a une plainte pénale déposée à son encontre (27-4-2007) par l'ASSOCIATION DES VICTIMES DU CRÉDIT MUTUEL (AVCM) qui s'est constituée partie civile, dont vous connaissez bien l'histoire de son représentant de **l'antenne Rhône-Alpes** par exemple tant personnellement que professionnellement.**

<http://www.assvictimescreditmutuel.com/>

Tout ne peut être acheté, même si la prison en dérouté plus d'un, ils y a ceux qui ne céderont pas à la pression.

De par vos fonctions, vous ne pouvez être sans savoir, que compte-tenu des dossiers en cours avec LA BANQUE POPULAIRE (groupe mutualiste coopératif et toutes ses filiales dont NATEXIS/NATIXIS) représenté par Philippe DUPONT, une question parlementaire N°2970 du 16 mars 2006 a été posée à l'Assemblée Nationale, et que depuis maintenant octobre 2006, vous avez reçu l'ensemble des questions posée tour à tour, par les sociétaires spoliés, puisque les réserves constituées entre autre des parts sociales des banques uniquement régionales remontent au sein de la Banque Fédérale, pour être "placées" mais ont du mal à redescendre aux "**sociétaires**" qui voient leurs comptes bancaires clôturés, qui supportent ainsi les graves erreurs commises par la banque, qui sont assignés sans avoir été entendus par les Conseils d'administration des sociétaires qui sont pourtant les "propriétaires de la banque" à la grande satisfaction des actionnaires des très gros portefeuilles et administrateurs. Ceci entraînant cela, vous serez donc le premier à savoir, que les plaintes avec constitution de partie civile seront déposées très prochainement devant Messieurs les Doyens des Juges par les détenteurs de compte, victimes des Banques Populaires et après le rapprochement de la CAISSE D'ÉPARGNE ET BANQUE POPULAIRE (AG 17-11-06) pour créer NATIXIS.

Tout ne peut se masquer, tout ne peut être comme réponse le silence, et la Résistance pendant la guerre a fait un beau travail pour sauver le pays.

De par vos fonctions, vous n'êtes pas sans savoir que les BANQUES MUTUALISTES COOPÉRATIVES, sont régionales et non nationales, elles appartiennent aux sociétaires, mais fonctionnent en banque CAPITALISTE alors qu'elles sont régies par la Loi Coopérative de 1947 avant tout, et que si, elles fonctionnent ainsi à la grande ruine des sociétaires, elles ne peuvent le faire sans appui, ou sans le consentement, des Instances Ministérielles et Parlementaires de notre pays LA FRANCE.

De par vos fonctions, vous ne pouvez être sans savoir, pour avoir très correctement été informé par moi-même du système actuellement en place à la BANQUE DE FRANCE quant celle-ci reçoit l'ordre d'une banque de poser un interdit bancaire, une inscription en fichier FICP, dès lors où, la faute revient à la banque et non au client et par les parlementaires et la presse (AFP) quant à la recrudescence des fermetures de comptes, des surendettements "organisés" par les prêts à la consommation délivrés somme toute par des organismes de prêts appartenant aux mêmes groupes.

En conclusion tout au long de ces années, entre L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE SÉNAT, LA BANQUE DE FRANCE, LES PRÉSIDENTS DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ORGANES CENTRAUX DES BANQUES MUTUALISTES, LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE, L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE, LA JUSTICE CIVILE (TC ET TGI) LES MINISTRES, LE PREMIER MINISTRE, LE CHEF DE L'ÉTAT, les entrepreneurs ont continué à être spoliés, à perdre le fruit de leur dur labeur, **en Grand Silence de tous ceux cités dito qui se renvoient "le bébé" qui commence à peser lourd et nécessitera bientôt les forceps.**

Ainsi, vous, **Monsieur Accoyer**, classé n°4 du Gouvernement Français dont les mots du Chef d'Etat sont : "LE PRÉSIDENT DE TOUS LES FRANÇAIS" - "JE NE VOUS MENTIRAI PAS" - "TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS", je vous demande avec insistance d'engager immédiatement les enquêtes parlementaires, suivies des enquêtes financières nécessaires en partenariat avec une commission composée de français spoliés par ces banques, de Présidents d'associations et des Présidents de petits syndicats qui se battent corps et âme pour que les Français qui ont voulu créer des entreprises tirent leur Chapeau, enfin et non leur révérence au GOUVERNEMENT FRANÇAIS et AUX ÉLUS DU PEUPLE, avant de devoir mettre à pâture de la **presse internationale si celle de la France ne bouge pas, les dossiers bancaires scandaleux des commerçants et des artisans des petite entreprises et à fortiori des citoyens.**

Je me tiens bien entendu à votre disposition où à disposition des brigades financières pour y porter mon témoignage.

Respectueusement,

Claudine Moulis
MG2000
29 rue Cartier-Bresson
Lot n°4
93500 PANTIN
Tel 01 48 54 20 00 - 06 07 08 80 16 –